c:\users\houyezj\desktop\laurence martin\conseil communal\projet de délibération\2025\cc 2025-11-17 renouvellement convention creccide.docx

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025.

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA,
C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE,
M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS,
F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Conseil Communal des Enfants
Convention de partenariat avec le CRECCIDE – Exercice 2026
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 23.12.2021 décidant notamment :
Article 1 : D'instituer un Conseil Communal des Enfants de Houffalize pour les enfants âgés de 9 à 12 ans.
Article 2 : de s'affilier au CRECCIDE – Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de la démocratie et d'approuver la convention.

Considérant que l'actuelle convention de partenariat prend fin le 31.12.2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de la renouveler pour l'exercice 2026 ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,
par ... voix pour, ... voix non, ... abstention :

APPROUVE
la convention de partenariat avec le CRECCIDE pour la période du 01.01.2026 au 31.12.2026.

Projet de délibération

FAIT EN SEANCE A HUIS CLOS DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s)J.Y BROUET

La Présidente,
(s) J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur général,
J.Y BROUET

La Bourgmestre
J.DEVILLE